

# GRÉGOIRE ET LE VANDALISME (1) ...

La *Commission temporaire des arts*, divisée en douze sections, allait rendre aux sciences, aux arts et aux lettres des services éminents. Dès le mois de brumaire, elle avait chargé Vicq d'Azyr de rédiger une nouvelle *Instruction générale* destinée à être envoyée dans tous les départements; et le 25 nivôse an II elle put la présenter au Comité d'instruction: c'est la célèbre *Instruction sur la manière d'inventorier et de conserver dans toute l'étendue de la République tous les objets qui, peuvent servir aux arts, aux sciences et à l'enseignement* (2).

Jusqu'ici nous n'avons pas vu paraître le nom de Grégoire. C'est qu'en effet il n'avait joué encore aucun rôle dans le *Comité d'instruction publique*, si ce n'est d'avoir présenté en son nom le rapport du 8 août 1793, concluant à la suppression des académies, «*institutions qui portent l'empreinte du despotisme, et dont l'organisation heurte l'égalité*». Mais il va maintenant entrer en scène avec son *Rapport sur les inscriptions des monuments publics* et son *Essai sur les arbres de la liberté*.

La Convention avait renvoyé à l'examen du *Comité d'instruction publique*, le 2 frimaire an II, la proposition, faite par un représentant dont le nom n'est pas indiqué, de faire effacer toutes les inscriptions latines existant sur les monuments publics. Grégoire s'empara de la question (c'était Boutroue que le Comité avait désigné d'abord, comme rapporteur, le 15 frimaire), et, le 19 nivose, fit adopter au Comité un projet de décret précédé d'un rapport, dont il donna lecture à la tribune de la Convention le surlendemain 21. La Convention décréta, sur le rapport de Grégoire, que les inscriptions latines des monuments antiques seraient toutes conservées; et que, pour les monuments modernes, on distinguerait entre celles «*qui portent l'empreinte du royalisme et de la féodalité*», lesquelles seraient détruites, et celles «*qui ne présentent rien de contraire aux principes de l'égalité et de la liberté*»: ces dernières seraient conservées. C'est dans ce rapport du 21 nivôse que Grégoire a employé pour la première fois le mot de vandalisme, qui devait faire fortune; voici le passage où se trouve ce néologisme (3):

«*Quant aux monuments actuels, la Convention nationale a sagement ordonné la destruction de tout ce qui portait l'empreinte du royalisme et de la féodalité. Les beaux vers de Borbonius, inscrits sur la porte de l'Arsenal, n'ont pas dû trouver grâce: ils étaient souillés de mythologie, et la poésie doit se contenter désormais des richesses de la nature; surtout, ils étaient souillés par la flatterie envers un tyran (Henri IV) trop longtemps vanté par les Français, et dont la prétendue bonté, comparée à celle des autres despotes, n'est que dans le rapport de la méchanceté à la scélératesse.*

*A ces mesures de sagesse, la Convention nationale doit en joindre d'autres, pour assurer la conservation des inscriptions antiques dont le temps a respecté l'existence. Les décrets rendus à cet égard paraissent insuffisants, et l'on ne peut inspirer aux citoyens trop d'horreur pour ce vandalisme qui ne connaît que la destruction. Les monuments antiques sont des médailles sous une autre forme; ils doivent être conservés dans leur totalité; et quel est l'homme sensé qui ne frémit pas à la seule idée de voir porter le marteau sur les antiquités d'Orange et de Nîmes? Quant à ceux du moyen âge et des temps modernes dont les inscriptions ne présentent rien de contraire aux principes de l'égalité et de la liberté, ils doivent être également conservés.*

(1) Révolution française des 14 août et 14 septembre 1904.

(2) Pour diverses raisons, l'impression de cette *Instruction* ne fut terminée qu'à la fin de ventôse. Il en fut fait un second tirage en messidor, et à cette nouvelle édition fut ajouté, en exécution d'un arrêté du Comité d'instruction publique du 15 messidor, un rapport de Dom Poirier «*sur la remise à la Commission temporaire des arts des cartes du dépouillement des ouvrages imprimés et manuscrits commencé à la Commission des monuments en 1790*».

(3) On a vu plus haut que l'évocation du souvenir des barbares qui détruisirent la civilisation romaine était familière aux orateurs de la Convention: Chénier et Romme ont prononcé, l'un et l'autre, le nom des Vandales; mais ils n'avaient pas éprouvé le besoin d'enrichir la langue française d'un vocable nouveau. Grégoire, lui, était préoccupé de «*révolutionner la langue*»: il a consacré à ce sujet un rapport spécial (16 prairial an II).

Un lecteur moderne pourra s'étonner que, dans la page même où il flétrit le vandalisme, Grégoire se félicite de l'effacement des «*beaux vers*» de l'oratorien Nicolas Bourbon, «*souillés de mythologie*». La logique de l'évêque de Blois était d'une nature particulière.

On sait que dans ses *Mémoires* (tome 1<sup>er</sup>, p.345), Grégoire s'est glorifié d'avoir été l'inventeur du substantif vandalisme: «*Je créai le mot, dit-il, pour tuer la chose*». Mais, si l'on s'en rapportait à Lakanal, c'est à celui-ci qu'il faudrait attribuer la priorité dans l'emploi de ce terme. En effet, dans son ouvrage *Exposé sommaire des travaux de Joseph Lakanal* (Paris, 1838), il reproduit, page 13, le texte du rapport qu'il avait présenté à la Convention le 6 juin 1793 (4), rapport déjà mentionné plus haut, dans lequel on lit, selon lui:

*«Les monuments des beaux-arts, qui embellissent un grand nombre de bâtiments nationaux, reçoivent tous les jours les outrages du vandalisme. Des chefs-d'œuvre sans prix sont brisés ou mutilés. Les arts pleurent ces pertes irréparables. Il est temps que la Convention arrête ces funestes excès: déjà elle a adopté, sur mon rapport, une mesure de rigueur pour la conservation des morceaux précieux de sculpture qui décorent le jardin national des Tuileries. Le Comité d'instruction publique vous propose de généraliser votre décret...».*

C'est au *Moniteur* (numéro du 7 juin 1793) que Lakanal a emprunté le texte de ce rapport, qui, à l'époque, ne reçut pas les honneurs de l'impression officielle. Or, si l'on se reporte au *Moniteur*, on constate avec surprise qu'en réimprimant ce document Lakanal y a fait un changement singulier: les mots «*les outrages du vandalisme*», qui figurent dans la version de 1838, sont apocryphes; dans la version authentique, celle de 1793, il y a: «*les outrages de l'aristocratie*». Cette constatation fait apparaître, en premier lieu, que les révolutionnaires de 1793 attribuaient «*aux aristocrates*» les attentats contre les œuvres d'art qui ornaient les édifices nationaux; en second lieu, qu'il convient de laisser à Grégoire, qui la réclame, la paternité du mot vandalisme.

Signalons encore une autre retouche faite par Lakanal, en 1838, à ce rapport du 6 juin 1793. Après les mots «*déjà elle a adopté*», il a ajouté ceux-ci, qui ne sont point au *Moniteur*: «*sur mon rapport*». Par cette interpolation, Lakanal s'attribue le rapport du 13 avril, qui, on l'a vu, fut présenté par Sergent. Erreur de mémoire, ou vanité puérole? L'une et l'autre à la fois, sans doute.

Quant aux «*arbres de la liberté*», Grégoire avait présenté au Comité le 19 frimaire, puis le 3 nivôse, un projet de rapport sur ce sujet, suivi d'un projet de décret. Mais le projet fut ajourné, et finalement écarté. Grégoire alors fit de ce qui avait été son projet de rapport une brochure qu'il publia en son nom personnel, et qu'il offrit à la Convention le 12 germinal. C'est dans cet *Essai historique et patriotique sur les arbres de la liberté* qu'on lit ces phrases qui, plus tard, embarrassèrent beaucoup le bon évêque, et qu'on peut trouver en effet assez étranges sous la plume d'un représentant qui, en janvier 1793, n'avait voulu signer une lettre où trois de ses collègues, en mission en Savoie avec lui, s'étaient prononcés pour la condamnation de Louis XVI, qu'après en avoir fait retrancher les mots «*à mort*»:

*«Tout ce qui est royal ne doit figurer que dans les archives du crime. La destruction d'une bête féroce, la cessation d'une peste, la mort d'un roi, sont pour l'humanité des motifs d'allégresse. Tandis que par des chansons triomphales nous célébrons l'époque où le tyran monta sur l'échafaud, l'Anglais avili porte le deuil anniversaire de Charles premier... Qu'ils ne se découragent point [les «quelques philosophes amis de la vertu» que renferme le Parlement britannique]; la massue de la vérité est en leurs mains; avec elle, ils terrasseront les brigands de la cour de Saint James, et planteront sur les cadavres sanglants de la tyrannie l'arbre de la Liberté, qui ne peut prospérer s'il n'est arrosé du sang des rois».*

C'est sur ces entrefaites que, le 11 germinal, Grégoire proposa au *Comité d'instruction publique* un projet de décret contre ceux qui brisaient ou mutilaient les monuments. Le Comité jugea inutile de faire voter un décret nouveau: il pensa qu'il suffisait d'appliquer les décrets existants. Il arrêta donc de demander au *Comité de salut public* l'autorisation d'écrire aux districts de veiller sur la conservation des monuments; et, quatre jours plus tard, délibérant de nouveau sur la question, il décida de solliciter du *Comité de salut public* un arrêté enjoignant aux corps constitués, aux municipalités, aux sociétés populaires, de veiller à la conservation des monuments, et de s'opposer vigoureusement à leur mutilation et à leur destruction.

En ventôse, le *Comité d'instruction publique* avait adjoint Grégoire à la commission chargée de surveiller le travail de la bibliographie. L'évêque de Blois fut amené ainsi à rédiger ses vues sur ce sujet; il les soumit le 21 germinal au Comité, qui les approuva, et le lendemain 22 il lut à la Convention un *Rapport sur la biblio-*

(4) Lakanal, dans son *Exposé*, a donné par erreur à ce rapport la date du 4 juin, au lieu du 6.

*graphie*. Dans ce rapport, il ne traita pas seulement des livres ; il parla de tout ce qui intéressait les sciences et les arts, en insistant sur certaines destructions stupides, qu'il attribua, comme l'avait fait Lakanal en juin 1793, à l'aristocratie et aux contre-révolutionnaires. Il convient de citer le passage :

*«Les objets scientifiques appartenant à la nation proviennent des dépôts qu'elle possédait avant la Révolution, des ci-devant châteaux du tyran, de la suppression des corporations ecclésiastiques, judiciaires, académiques, des émigrés et des suppliciés.*

*Ces objets consistent en livres, manuscrits, cartes, plans, statues, tableaux, gravures, machines, antiques, médailles, pierres gravées en creux et en relief, herbiers, cabinets de physique, d'histoire naturelle, de chimie, etc...*

*Des objets rares et précieux avaient été accumulés, ou plutôt accaparés pour servir l'ambition des familles ci-devant nobles: tel est le dépôt de l'émigré Castries (5), composé de plus de vingt mille pièces, et qui sans doute a coûté plusieurs millions. Les dépôts ministériels étaient engorgés par l'abondance; celui de la guerre, seul, renferme plus de douze mille cartes géographiques; celui des affaires étrangères, à Versailles, contient environ quatorze mille volumes in-folio manuscrits.*

*La Commission des arts s'occupe à inventorier ces divers objets: relativement aux manuscrits, elle a pris des mesures qui seront concordantes avec celles que vous présentera votre Commission des archives, concernant les chartriers (6). Il en résultera un triage général qui renverra à la refonte tous les papiers inutiles, qui mettra sous les yeux du public tout ce qui est utile, et qui placera sous la main exclusive du gouvernement ce qui doit n'être connu que de lui seul.*

*Je passe aux bibliothèques, qui font l'objet de mon rapport. Il s'en faut de beaucoup que ces dépôts aient été convenablement surveillés ou conservés. Une foule de livres ont été vendus à bas prix, au poids, peut-être même depuis le décret du 10 octobre 1792, qui surseoit à toute vente de cette nature; ailleurs, on a dilapidé. On prétend qu'à la seule bibliothèque de Méjanès, à Aix, dix mille volumes ont disparu (7): et l'on sait que les fripons ne manquent pas de choisir.*

*Dans un moment où la Révolution se moralise et poursuit tous les crimes (8), des dénonciations civiques et le zèle constant des sociétés populaires vous mettront sans doute à portée d'atteindre les coupables dans tous les genres, et de prouver que la responsabilité n'est pas une chimère...*

*Ici, permettez-moi quelques observations sur les trames de nos ennemis pour appauvrir et avilir un peuple qui, malgré leurs tentatives, sera toujours riche et toujours grand (9).*

*D'une part, on voyait des sots calomnier le génie pour se consoler d'en être dépourvus, et avancer gravement, sans distinction de talents utiles ou nuisibles, qu'un savant est un fléau dans l'État; ce qui nous laisse au moins le consolant espoir de n'avoir rien à craindre d'eux sous ce rapport.*

*D'un autre côté, à Paris, à Marseille et ailleurs, on proposait de brûler les bibliothèques (10): la théologie, disait-on, parce que c'est du fanatisme; la jurisprudence, des chicanes; l'histoire, des mensonges; la philosophie, des rêves; les sciences, on n'en a pas besoin. Ainsi pensait un visir d'un de nos tyrans, qui voulait borner les productions de l'imprimerie à l'Almanach et à la Bibliothèque bleue. Dans le même temps, sous le masque du patriotisme, des contre-révolutionnaires détruisaient des monuments. Au dépôt des Petits-Augustins (11), certains hommes, étrangers peut-être, trouvaient étrange que l'on conservât telle colonne de marbre, qui vaut cinquante mille livres; à la Bibliothèque nationale, ils étaient scandalisés qu'on n'eût pas*

(5) L'inventaire de la collection du maréchal de Castries avait été présenté au Comité d'instruction publique le 5 ventôse an II.

(6) La Commission des archives, par l'organe de Julien Dubois, allait présenter à la Convention, le 7 messidor an II, un rapport à la suite duquel fut voté le célèbre décret organisant les Archives nationales.

(7) Cette assertion de Grégoire était erronée. Le bibliothécaire d'Aix lui écrivit pour réclamer, en déclarant que depuis 1739 il ne manquait pas un seul livre à sa bibliothèque; Grégoire répondit en reconnaissant qu'il avait été induit en erreur, et promettant une rectification, qui n'a pas été faite. La lettre du bibliothécaire et la réponse de Grégoire ont été publiées dans le *Bulletin du Bibliophile*, 1838, p.114. (Eugène Despois, *Le Vandalisme révolutionnaire*, p.230.)

(8) Allusion à l'Adresse de la Convention au Peuple français, du 2 germinal, votée sur le rapport du Comité de salut public après l'arrestation des hébertistes; il y était dit: «La Convention nationale rappelle à tous les citoyens et à tous les fonctionnaires que la justice et la probité sont à l'ordre du jour dans la République française».

(9) Cet alinéa et les deux suivants ont été replacés par Grégoire dans son rapport du 14 fructidor an II, mais singulièrement amplifiés, et modifiés d'une façon bien significative. On les retrouvera plus loin.

(10) D'une proposition semblable, faite à Paris, je ne sais rien. Quant à Marseille, il s'agit d'une motion que Grégoire avait dénoncée au Comité d'instruction le 9 frimaire an II, sur la foi d'une lettre d'Achard, bibliothécaire de Marseille. Mathieu parla de cette motion dans son rapport du 28 frimaire, et l'imputa «aux agents de Pitt», qui avaient également proposé, dans le même temps, de brûler tous les oliviers de la Provence.

encore envoyé à la Monnaie les deux boucliers votifs en argent qui sont au Cabinet des médailles, et aux fonderies de canons les cercles en bronze de l'horizon et du méridien des deux globes magnifiques qui sont dans le même dépôt (12).

*La politique de nos ennemis fut toujours de nous enlever tout ce qu'ils pourraient, de détruire ce qu'ils ne pourraient enlever; en un mot, de commettre et de faire commettre des crimes pour avoir le plaisir de nous les imputer en nous traitant de barbares qui refusaient un asile aux arts. Quel tableau consolant pour nous et flétrissant pour eux que celui de leurs intrigues corruptrices et atroces, en contraste avec la loyauté et la générosité françaises!.*».

Le rapport ne proposait aucune mesure nouvelle contre les destructions et les dilapidations qu'il signalait, puisque les décrets antérieurs avaient été déclarés suffisants par le *Comité d'instruction publique* le décret voté le 22 germinal se borna à ordonner aux administrations de district de rendre compte du travail relatif à la confection des catalogues de chacune des bibliothèques de leurs arrondissements respectifs, dans la décade qui suivrait immédiatement la réception du décret.

Je ne sais pas si le *Comité de salut public* prit l'arrêté que le *Comité d'instruction* avait sollicité de lui en germinal; je n'en ai pas trouvé trace sur son registre. Mais ce que je puis affirmer, c'est qu'il s'associait pleinement aux sentiments du *Comité d'instruction publique*: on en trouve la preuve éclatante dans un passage du rapport que Barère présenta le 26 messidor sur l'état de la fabrication révolutionnaire du salpêtre et de la poudre; parlant des «*cours révolutionnaires*» qui avaient eu lieu en ventôse, et auxquels avaient participé deux élèves par district (13), il s'exprima ainsi:

*«Ce mode révolutionnaire de cours public est devenu pour le Comité un type d'instruction qui lui servira utilement pour toutes les branches des connaissances humaines utiles à la République; et vous ne tarderez pas à en sentir le besoin au milieu d'une ligue vandale ou visigothe qui veut encore proclamer l'ignorance, proscrire les hommes instruits, bannir le génie, et paralyser la pensée.».*

C'est au lendemain même de cette déclaration, faite au nom du *Comité de salut public*, que le *Comité d'instruction publique* prit (27 messidor) l'arrêté suivant, d'où est sorti le rapport du 14 fructidor:

*«Le Comité charge Fourcroy et Grégoire de recueillir des faits et de préparer un rapport pour dévoiler les manœuvres contre-révolutionnaires par lesquelles des ennemis de la République tentent de déshonorer la nation, de ramener le peuple à l'ignorance, en détruisant les monuments des arts, et en persécutant les hommes qui réunissent le patriotisme aux talents. L'arrêté sera communiqué au Comité de salut public.».*

C'est bien le cas d'appliquer, sans crainte d'erreur, l'adage: *Post hoc, ergo propter hoc* (14). Il y entre le passage du rapport de Barère du 26 messidor, que je viens de citer, et l'arrêté du *Comité d'instruction* qui, le 27, lui fait écho, une relation certaine de cause à effet.

Grégoire employa le mois de thermidor à préparer la rédaction du rapport demandé, rédaction dont Fourcroy lui laissa le soin. On le voit, dans les procès-verbaux du *Comité d'instruction*, occupé à réunir des matériaux: le 1<sup>er</sup> thermidor on arrête, évidemment sur sa demande, que «*la Commission des arts s'informera du nom de l'individu qui a mutilé le tableau existant à la Sorbonne, et qui paraît être de l'école de Champagne*»; le 3, on décide «*qu'il sera écrit à l'administration du district de Senlis pour lui demander des renseignements concernant la destruction des orangers qui étaient à Chantilly chez l'émigré Condé, et qui ont été convertis en bois de chauffage*». Dans les premiers jours de fructidor, le rapport était prêt; le 12, Grégoire demanda à la Convention, au nom du *Comité d'instruction publique*, la parole pour le lendemain, ce qui fut décrété (*Procès-verbal de la Convention*, t.XLIV, p.210). Mais au *Comité d'instruction publique*, dans une séance dont nous n'avons pas le procès-verbal, et qui eut lieu probablement le 12 au soir, quelques membres protestèrent contre les exagérations et les inexactitudes du rapport de Grégoire, - dont celui-ci avait, naturellement, dû donner lecture au Comité, - et, sur leurs observations, le Comité décida que la présentation à la

(11) Le dépôt des Petits-Augustins avait été établi en novembre 1790 par les soins de la municipalité parisienne, et Alexandre Lenoir en avait été nommé garde le 3 juin 1791.

(12) Ces deux globes, exécutés il y a plus d'un siècle par Coronelli, ont chacun près de douze pieds de diamètre; Butterfield, aidé des lumières de La Hire, exécuta en bronze les méridiens et les horizons. (*Note de Grégoire*).

(13) Sur ces cours de ventôse, voir l'article *L'École normale de l'an III* dans la première série des *Études révolutionnaires*.

(14) À la suite de cela, donc à cause de cela. (*Note A.M.*).

Convention en serait ajournée, afin de pouvoir soumettre à un examen plus approfondi les allégations du rapporteur (c'est Grégoire lui-même qui a raconté, le 14, ces détails à la Convention). Malgré cette décision du Comité, Grégoire monta à la tribune dans la séance de l'Assemblée du 14 fructidor, après s'être fait forcer la main, d'accord avec Fourcroy, Lakanal et quelques autres. Voici comment s'exécuta la comédie arrangée d'avance. Un représentant, que le *Moniteur* ne nomme pas, après avoir annoncé que Grégoire avait un rapport à faire sur l'instruction publique, demanda qu'il fût à l'instant entendu, en ajoutant:

*«Quelle qu'ait pu être la délibération du Comité chargé de cette partie, la parole ne peut être refusée à un membre qui aurait des réflexions à présenter à cet égard; il me semblerait extraordinaire qu'un collègue, qui nous doit le tribut de ses méditations et de ses idées, fût arrêté parce que quelques membres ne les auraient pas trouvées à leur portée ou à leur goût».*

Fourcroy, qui depuis thermidor avait cessé d'être jacobin, s'empressa d'appuyer la demande:

*«On a voulu brûler les bibliothèques; on a paralysé l'éducation. La malveillance et la tyrannie ont poussé leur astuce perfide jusqu'à venir proposer des vues à la barre, afin d'écarter les idées utiles et sages du Comité d'instruction publique (15). Je demande que ce Comité soit enfin entendu avec plus de faveur. Eh! comment voulez-vous trouver l'instruction parmi les citoyens, lorsqu'on persécutait tous les hommes instruits, lorsqu'il suffisait d'avoir des connaissances, d'être homme de lettres, pour être arrêté comme aristocrate (16)? Le dernier tyran, qui ne savait rien, qui était d'une ignorance crasse, qui ramassait des pièces d'accusation contre quelques-uns de ses collègues amis des lumières et des sciences, qu'il aurait enfin conduits à l'échafaud; le dernier tyran vous a présenté cinq à six discours dans lesquels, avec un art atroce, il déchirait, calomniait, abreuvait de dégoûts et d'amertumes tous ceux qui s'étaient livrés à de grandes études, tous ceux qui possédaient des connaissances étendues (17). Faut-il vous dire qu'à la porte même de vos séances on met partout des fautes d'orthographe?*

*On n'apprend plus à lire et à écrire (18)... N'a-t on pas, avec des décrets bons en eux-mêmes, mais où l'on insérait des dispositions atroces, déversé la honte et le mépris sur des hommes recommandables par leurs talents (19)? Jamais Robespierre n'a regardé les hommes instruits qu'avec des yeux louches, avec des yeux de fureur et d'envie, non seulement parce qu'il ne savait rien, mais parce qu'il sentait que jamais les hommes instruits ne fléchiraient le genou devant lui».*

Fréron renchérit sur Fourcroy; il fulmina contre *«le nouvel Omar, qui voulait brûler les bibliothèques»*, et dénonça le parti qui avait voulu *«établir le vandalisme, étouffer la liberté de la presse»*. Enfin, Lakanal fit à son tour sa partie dans le concert; il demanda, lui aussi, que *«Grégoire eût la parole sur les dégradations des monuments des arts»*. Il ajouta ce trait destiné à achever d'accabler les ignorants terroristes qu'il signalait à l'animadversion de l'assemblée: *«Vous apprendrez avec indignation qu'on est allé jusqu'à mettre les scellés sur des ménageries»*. Lakanal, dans l'excès de son zèle, rapportait de travers, sans s'en apercevoir, un fait qui, d'ailleurs, n'avait eu aucune conséquence fâcheuse; il n'est pas question de ménagerie dans le

(15) Cette phrase de Fourcroy ne peut s'appliquer qu'à la pétition présentée le 15 septembre 1793 par le département de Paris, les districts ruraux, la commune, les sections et les sociétés populaires, car il n'y a pas eu d'autre manifestation du même genre. Ainsi la passion thermidorienne ose parler de *«malveillance»* et de *«tyrannie»*, d'*«astuce perfide»* qui voulait *«écarter les idées utiles et sages du Comité d'instruction publique»*, à propos d'une pétition qui, selon la déclaration faite alors par Lakanal, reproduisait le plan même adopté par la *Commission des Six*; d'une pétition à laquelle certains membres de la Convention (Chabot, Cambon, etc...) reprochèrent de vouloir *«établir l'aristocratie des savants»*; d'une pétition dont Fourcroy lui-même s'était glorifié, le 16 septembre, d'avoir été l'un des promoteurs.

(16) Fourcroy oublie volontairement tout ce que le gouvernement révolutionnaire de l'an II a fait pour les sciences, les lettres et les arts; il oublie que le *Comité du salut public*, pour les besoins de la défense nationale, s'était entouré d'un véritable *«Congrès de savants»* (l'expression est de Fourcy, dans son *Histoire de l'École polytechnique*), dont il fut lui-même un des membres les plus éminents. On ferait une longue liste des savants, des littérateurs et des artistes qui servirent la Révolution avec enthousiasme, bien loin d'être persécutés par elle.

(17) Sans doute Fourcroy fait allusion aux discours où Robespierre attaquait ce qu'il appelait, comme Grégoire, le *«philosophisme»*. Mais ces mêmes discours lui avaient valu les louanges hyperboliques de La Harpe, de Boissy d'Anglas, et de bien d'autres.

(18) Anarcharis Cloots avait parlé autrement: on se rappelle l'anecdote, contée par lui, des deux enfants qu'il avait rencontrés aux Champs-Élysées, couchés sur l'herbe avec un livre à la main, épelant leurs lettres et se servant mutuellement de répétiteur. J'ai retrouvé aux *Archives nationales* les listes nominatives des élèves d'un certain nombre d'écoles primaires de Paris pendant les deux derniers trimestres de l'an II. Prétendre qu'on cessa d'apprendre à lire et à écrire pendant la crise révolutionnaire, c'est un procédé oratoire qui surprend de la part d'un savant comme Fourcroy.

(19) J'ignore à quoi Fourcroy fait allusion dans cette phrase.

rapport de Grégoire, mais de serres chaudes, ce qui est bien différent; voici le passage (qu'on retrouvera plus loin): «*A Monceau, on avait mis le scellé sur des serres chaudes; si l'on n'était parvenu à le faire lever promptement, toutes les plantes étaient perdues*».

Après avoir entendu ces divers orateurs, la Convention accorda la parole à Grégoire; et c'est devant un auditoire dont l'esprit avait été ainsi préparé à accueillir sans critique tout ce qu'il plairait au rapporteur de lui faire accroire, que l'évêque de Blois lut la longue diatribe que je reproduis ci-après in-extenso.

**James GUILLAUME.**

-----